



**" Parce que  
l'école ça vit à  
Incourt "**

**Vous avez envie de vous investir,  
mais vous ne savez pas comment ?  
Rendez-vous lors de l'Assemblée  
Générale de septembre ou lors de  
chaque réunion durant l'année.**

✉ [apei@outlook.be](mailto:apei@outlook.be)

🌐 [www.ecoleincourt.be/apei](http://www.ecoleincourt.be/apei)

**Pour être tenu au courant**



**A Association  
P des Parents  
E des Ecoles  
I d'Incourt**

## L'APEI, c'est quoi?

*L'APEI a pour but de favoriser l'éducation et le bien-être des enfants de l'école. Elle travaille en étroite collaboration avec tous les partenaires de la communauté éducative. Cette collaboration concerne essentiellement les relations familles-école, les questions scolaires, les problèmes éducatifs et pédagogiques, la vie culturelle et sociale de l'école, la promotion de l'établissement et de l'Enseignement officiel. L'association veille particulièrement à l'information des parents. Elle se charge de les consulter régulièrement et de transmettre leurs avis et propositions. A cette fin, l'association peut organiser des manifestations culturelles, des activités sportives, récréatives ou éducatives ; ou toute autre activité lui permettant de réaliser ses objectifs. Elle peut poser tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son but (extrait des statuts publiés aux annexes du Moniteur belge).*

## A quoi sert l'APEI?

- Elle organise des **actions** pour récolter des **bénéfices** qui financeront des **activités** pour les enfants.
- Elle organise des **réunions** pour programmer ces actions mais aussi pour aborder d'autres sujets en lien avec l'école et les enfants.
- Elle **aide** financièrement les familles qui en ferait expressément la demande.
- Elle est un **lien** entre l'école (direction et corps professoral) et les parents lorsque l'intérêt d'un ou des enfants est en jeu (harcèlement, discrimination, sentiment d'exclusion,...) et que les parents n'auraient pas trouvé de soutien suffisant auprès de l'école.
- Elle soutient occasionnellement certains **projets extrascolaires** (plaine de vacances, fête de la famille, ...)

## Comment organise-t-on une action?

Toutes les nouvelles idées sont les bienvenues et peuvent être amenées et discutées lors des réunions.

Pour une construction d'action il est important que **tous les acteurs** (parents, bureau, délégués, écoles) **travaillent en étroite collaboration**.

Les bénéfices des actions menées au nom de l'APEI seront au profit de tous les enfants des écoles d'Incourt. Cela n'empêche pas que des actions soient menées par des parents d'une implantation en particulier.

## Qui compose l'APEI?

### LE BUREAU

Selon les statuts, il est composé de minimum trois personnes:

- **Un président**: qui est chargé de toute la coordination et de la représentation aux instances communales.
- **Un trésorier**: qui est chargé de la tenue des comptes de l'ASBL et des formalités légales.
- **Un secrétaire**: qui rédige les PV de réunions et les différents courriers.

Pour une meilleure répartition des tâches, il est préférable qu'il y ait davantage de membres actifs représentant les deux implantations (Opprebaix et Piétrebaix) afin de créer une ambiance conviviale.

### LES DÉLÉGUÉS DE CLASSE

Peut être délégué tout parent désirant **s'investir autrement** au sein de l'école, pour son enfant, mais aussi pour tous les autres, mais également pour créer des liens avec d'autres parents.

Il faut un délégué minimum par classe mais être 2 est plus confortable.

Il est le **lien** entre la classe, le bureau de l'APEI et les autres parents et aide à l'organisation des différentes actions menées par l'APEI en fonction de ses disponibilités.

Charte détaillée disponible sur  
<https://www.ecoleincourt.be/charte/>